

Fiche 2¹ Présentation de l'expert en évaluation immobilière ou foncière

Fiche à compléter par l'expert et à transmettre à l'ACPR par l'organisme d'assurance qui propose de le missionner pour la réalisation d'une expertise d'un (ou de plusieurs) bien(s) immobilier(s).

Toute modification du contenu de cette fiche avant la fin de la mission d'expertise ou d'actualisation intermédiaire doit être portée sans délai à la connaissance de l'ACPR.

Les renseignements généraux demandés doivent permettre d'apprécier la qualification générale de l'expert, sa capacité à assumer le volume global de l'expertise envisagée, sa compétence technique et son indépendance par rapport à l'organisme dont le patrimoine est expertisé.

Type de mission :

- Expertise d'un (ou de plusieurs) bien(s) immobilier(s) suivie des actualisations
 Actualisation d'un (ou de plusieurs) bien(s) immobilier(s) précédemment expertisé(s) par un autre expert

Campagne d'expertise : exercice comptable de l'année : 20

Organisme relevant :

- du Code des assurances
 du Code de la mutualité
 du Code de la sécurité sociale

N° SIREN de l'organisme :

LEI² :

Dénomination sociale complète et sigle :

IDENTIFICATION DE L'EXPERT IMMOBILIER

Statut juridique de l'expert :

Si l'expert exerce en son nom

Nom de l'expert	
Prénom de l'expert	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

Diplômes de l'expert

Expert au sens de la charte de l'expertise et adhésion (dernière version) :

- Oui
 Non

¹ . Les informations demandées sont nécessaires à l'appréciation de l'ACPR dans le cadre de la procédure d'acceptation de l'expert prévue aux articles R. 931-10-42 d du Code de la sécurité sociale, R. 212-54 d du Code de la mutualité et R. 332-20-1 d du Code des assurances. Elles sont strictement réservées à cet usage et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de divulgation.

² . *Legal Entity Identifier* : identifiant à utiliser, le cas échéant.

Qualifications ou affiliations particulières

TEGOVA-REV et n° de diplôme :

RICS-VRS et n° de diplôme :

AFREXIM

CNEFAF

Autres, préciser :

Qualifications particulières de l'expert (expert foncier, forestier...) :

Si l'expert est une société immobilière d'expertise

Nom de la société d'expertise	
Nom de la société d'expertise fille ou sœur	
Forme juridique de la société d'expertise	
Objet social de la société d'expertise	
Répartition du capital	
Nom du dirigeant	
Prénom du dirigeant	
Adresse de la société d'expertise	
Téléphone	
Courriel	
Nom, prénom et coordonnées du correspondant en charge du dossier	
Téléphone	
Courriel	
Effectif total	
Nombre d'experts	
Expert responsable signataire³ des expertises	
Nom de l'expert signataire ⁴ des expertises	
Prénom	

³ . . . À remplir lorsque la société présentée dispose d'une structure dont la responsabilité des expertises relève d'un responsable autre que le dirigeant.

⁴ . . . Expert habilité à signer au nom de la société d'expertise. En cas de pluralité de personnes habilitées à signer, joindre la liste de ces personnes en précisant leur qualification et expérience professionnelle.

**Instruction n° 2014-I-07 - Annexe I : état déclaratif et fiches
Fiche 2 : présentation de l'expert en évaluation immobilière ou foncière**

Qualification de l'expert signataire des expertises	
Expérience professionnelle de l'expert signataire des expertises	

Nombre d'expertises réalisées sur les 2 dernières années :

Références et expérience professionnelle de l'expert ou de la société d'expertise (sur les 5 dernières années⁵)

Récapitulatif des missions d'expertise pour des biens détenus par des organismes d'assurance (y compris dans les SCI détenues majoritairement⁶ par ces organismes)			
Dénomination sociale de l'organisme d'assurance assujéti au contrôle de l'ACPR (missions passées ou en cours)	Types de biens expertisés	Si vous n'étiez pas signataire, préciser la nature des travaux effectués	Période
Récapitulatif des missions d'expertise pour des biens détenus par des propriétaires non soumis aux codes des assurances, de la mutualité ou de la sécurité sociale			
Nom du donneur d'ordre	Types de biens expertisés	Si vous n'étiez pas signataire, préciser la nature des travaux effectués	Période

Zone géographique de compétence de l'expert ou de la société d'expertise

France entière	
Régions	
Départements	
Pays étrangers	

⁵ . Le cas échéant, ne présenter que les missions les plus significatives au regard du projet de mission pour laquelle l'acceptation de l'expert est sollicitée.

⁶ . Cas notamment des organismes qui sont chefs de file pour le suivi des expertises.

**Instruction n° 2014-I-07 - Annexe I : état déclaratif et fiches
Fiche 2 : présentation de l'expert en évaluation immobilière ou foncière**

Spécialités techniques de l'expert ou de la société immobilière (locaux industriels, centres commerciaux, maisons de retraite, centres de vacances, centres de soins...) :

Ressources humaines et techniques affectées à l'activité d'expertise immobilière

Nombre de personnes	Qualifications	Type d'expertise et d'activité	Année civile concernée

Moyens mis en œuvre en matière de formation continue pour l'expert et ses collaborateurs

Type de formation	Nombre d'heures de formation	Nombre de personnes concernées	Année civile concernée

Moyens mis en œuvre en matière de documentation technique (abonnements aux revues et/ou bases de données), préciser lesquelles :

Procédures mises en place par l'expert ou le réseau en matière de contrôle du respect des normes professionnelles et déontologiques

**Instruction n° 2014-I-07 - Annexe I : état déclaratif et fiches
Fiche 2 : présentation de l'expert en évaluation immobilière ou foncière**

Adhésion à la charte de l'expertise en évaluation immobilière :

- Oui
 Non

Adhésion à d'autres normes professionnelles, préciser lesquelles

Rapport Barthes de Ruyter (COB 2000)	
Normes TEGOVA – EVS	
RICS – Red Book	
Autres, préciser	

Chiffre d'affaires ou d'honoraires global de l'entité réalisé au cours des deux derniers exercices

Année	Montant

Chiffre d'affaires ou d'honoraires de l'activité d'expertise immobilière au cours des deux derniers exercices

Année	Montant

Type de rémunération pratiquée dans le cadre de la mission (forfait, honoraire, vacation) :

Pourcentage de rémunération de la présente mission d'expertise immobilière en proportion du chiffre d'affaires de l'activité d'expertise :

Autres missions réalisées sur les 4 dernières années pour l'organisme d'assurance mandant qui ne seraient pas une mission d'expertise

Types de mission	Années concernées

Assurance de responsabilité civile professionnelle :

Nom de l'organisme assureur :

N° de police :

Date :

Instruction n° 2014-I-07 - Annexe I : état déclaratif et fiches
Fiche 2 : présentation de l'expert en évaluation immobilière ou foncière

Signature de l'expert ou du dirigeant représentant la société d'expertise :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, les droits d'accès et de rectification des données personnelles peuvent être exercés auprès du Secrétariat général de l'ACPR – 61, rue Taitbout – 75436 Paris cedex 09.